

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2024-2-14

FIPD 2024 - EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION RUE DU 8 MAI ET AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'étendre le système de vidéoprotection installé par ERYMA depuis 2022, par l'ajout de 2 caméras à de nouveaux endroits stratégiques :

- l'une serait installée avenue du Général de Gaulle, au niveau du piétonnier menant sur le Kintrom ;
- la seconde, au délaissé de la rue du 8 Mai, au niveau du piétonnier situé derrière la pharmacie.

Il précise qu'un devis a été établi par le prestataire pour un montant total de **31 735,64 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le principe de cette extension du système de vidéoprotection composée de 2 caméras avenue du Général de Gaulle et rue du 8 Mai ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État, par le FIPD 2024, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 50% selon le plan de financement suivant :

État (FIPD) **15 867,82 € HT** (50%) et **Commune 15 867,82 € HT** (50%) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre de l'extension ;

DIT QUE les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul